

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept octobre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du dix octobre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil, à huis clos, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC7-1-2-86

<u>OBJET</u>: BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2025

Etaient présents:

Commune d'AUVILLAR : M. RENAUD Olivier

M. MONESTES Jean-Michel

Commune de BARDIGUES : M. Henri MARTIN

Commune de CASTELSAGRAT : Mme FILLATRE Francine

Commune de CLERMONT SOUBIRAN : M. DEPASSE Guy

Commune de DONZAC : M. TERRENNE Jean-Paul

Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)

Commune de DUNES : M. ALARY Alain

: Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)

Commune d'ESPALAIS : M. PINCEMIN Bernard

Commune de GASQUES : M. Guy MERIEL

Commune de GOLFECH : M. BENOIT Pascal

: Mme CHARPENTIER Pierrette

Commune de GOUDOURVILLE : M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel

Commune de GRAYSSAS : Mme CLUCHIER Marie-Christine

Commune de LAMAGISTERE : M. DOUSSON Bruno

: Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)

Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél.: 05.63.29.92.00 - Fax: 05.63.29.92.01

Site: http://www.cc-deuxrives.fr Email: info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard (pouvoir donné à Jean RAUZY)

M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : Mme CHAPUS Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel

Mme BRU Laetitia M. GROUSSOU Bernard

Mme LE CORRE Christiane

M. LOPES Ernest

: Mme PERE Catherine (pouvoir donné à Christiane LECORRE)

M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge
Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe

: Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services de la CC2R

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial à la CC2R

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél.: 05.63.29.92.00 - Fax: 05.63.29.92.01

Site: http://www.cc-deuxrives.fr Email: info@cc-deuxrives.fr

2025CC7-1-2-86

OBJET: BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-11, Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, Vu la délibération en date du 11 avril 2025 approuvant le budget primitif, Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions budgétaires, Vu le rapport de présentation et la maquette budgétaire correspondante,

Le Président propose donc :

- d'approuver ces propositions,
- d'adopter la décision modificative n°1 à l'exercice 2025 pour le assainissement collectif des eaux usées, conformément à la maquette budgétaire, pouvant se résumer ainsi :
 - Section d'exploitation : 44 514,00 €
 - Section d'investissement : 0,00 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibérer à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver ces propositions,
- d'adopter la décision modificative n°1 à l'exercice 2025 pour le assainissement collectif des eaux usées, conformément à la maquette budgétaire, pouvant se résumer ainsi :
 - Section d'exploitation : 44 514,00 €
 - Section d'investissement : 0,00 €.

Fait à Valence d'Agen, le 17 octobre 2025 Au registre sont les signatures Pour extrait conforme A Valence d'Agen, le 20 octobre 2025

La secrétaire de séance Conseillère municipale de la Mairie

de VALENCE D'AGEN

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

DES DEUX RIVES

Laetitia BRU

<u>Jean-Michel BAYLET</u>

Certifié exécutoire

2 8 OCT. 2025

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 28 001. 2025

AR Préfecture

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2025

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20251017-2025CC7_1_2_86-BF

Numéro d'acte : 2025CC7_1_2_86

Date de décision : 17/10/2025

Nature: DOCUMENTS_BUDGETAIRES ET FINANCIERS

7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions

Code matière : budgetaires / documents budgétaires (et

délibérations correspondantes))

Fichier acte: PREFCC2R_102025022_seal.xml

2025CC7-1-2-86 BUDGET ASSAINISSEMENT

Fichier(s) annexes(s): COLLECTIF DES EAUX USÉES DÉCISION

MODIFICATIVE N°1 - 2025 .pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 28/10/2025 13:54:00

Date de réception de l'AR : 28/10/2025 13:56:45